

FICHE-GUIDE - ECRITURE DE PROJET EN PARTENARIAT AVEC UN INTERVENANT EN EDUCATION MUSICALE

A.P.M.1 Oise / 1999

REMARQUE :

CETTE ENUMERATION EST INDICATIVE. IL CONVIENT SURTOUT DE MONTRER EN QUOI LE PROJET EST CONSTRUIT EN COMMUN AVEC L'INTERVENANT ET QU'IL DEFINIT BIEN LES ROLES ET LES COMPETENCES DE CHACUN.

1. Le musicien intervenant à l'école

?? Le musicien intervenant

1) C'est un praticien de la musique : chanteur et/ou instrumentiste qui participe à la vie musicale à l'extérieur de l'école.

Il est capable de mettre l'école en relation avec les instances musicales d'un lieu.

2) Il favorise le développement d'une pratique musicale à l'école en lien étroit avec l'enseignant

La relation enfant/instituteur/intervenant montre à l'évidence que l'intervention du musicien ne peut prendre la forme d'un cours de musique.

En effet, comme il n'a pas en charge toute l'éducation musicale, il doit déterminer avec l'instituteur, dans le cadre des Instructions Officielles, les axes prioritaires de ses interventions et les modalités de sa collaboration.

?? Le contrat passé entre les partenaires pour la réalisation d'un projet

Pour pouvoir établir un plan d'intervention, il est nécessaire de se poser quelques questions collectivement :

* **Quelle pratique musicale prioritaire** développer avec l'aide du musicien intervenant (vocale, instrumentale, rythmique, corporelle, culturelle) ?

* **Avec quels instituteurs ? Les plus formés, les plus démunis ?**

Dans quels cycles ?

Dans quelles classes ?

* **Quelles modalités d'interventions** : activités par cycles, interventions régulières, ateliers ?

* **Quelle fréquence d'intervention ?**

Bi-hebdomadaire, hebdomadaire ?

Sur un trimestre, un semestre, l'année scolaire ?

* **Avec quels groupes d'enfants ?**

La classe complète ?

Un demi-groupe / classe ?

Plusieurs classes regroupées ?

Décloisonnement ?

Ceux qui sont engagés sur un projet pédagogique, faisant appel à d'autres partenaires ?

=> A ces questions, des réponses doivent être apportées pour obtenir une collaboration fructueuse des partenaires. Au niveau d'une école, la participation occasionnelle du musicien intervenant au conseil des maîtres est essentielle à son insertion dans l'équipe.

2. Evaluation à envisager

- ?? Quelle grille d'évaluation élaborer ? Auto-évaluation possible par l'élève ?
- ?? Combien d'évaluations et à quel moment dans le projet ?
- ?? Quelle place pour ces évaluations (en terme de résultats, de traces) dans le livret scolaire ?

3. L'écriture du projet

Voici les points à mettre en évidence dans l'écriture du projet :

- ?? nom de l'école / année scolaire
- ?? nom du projet
- ?? enseignants concernés
- ?? analyse de la situation :
 1. *les besoins des élèves*
 2. *prise en compte des données matérielles*
 3. *Prise en compte des données pédagogiques*

?? les objectifs

- *Par rapport aux IO quels objectifs généraux / spécifiques et/ou transversaux sont retenus ?*
- *Quels sont ceux que va particulièrement travailler l'intervenant avec les élèves ?*
- *Quels sont ceux que travaillera l'enseignant ?*

- ?? les moyens matériels
- ?? les personnes impliquées et leur rôle
- ?? les moyens pédagogiques
- ?? les stratégies et les démarches / la progression et les grandes phases de l'action menée
- ?? l'évaluation envisagée
- ?? le calendrier et les horaires des interventions

La fiche-action ci-joint peut permettre, pour ceux qui le désirent, une rédaction plus aisée du projet.